



FÉDÉRATION DES APICULTEURS DE LA MOSELLE

Compte-rendu de l'assemblée générale du 09 octobre 2022 à la Salle des fêtes à BOUZONVILLE

Étaient présents les syndicats : ABRESCHVILLER - BITCHE - BOUZONVILLE - CHÂTEAU SALINS - DIEUZE -FORBACH - METZ - RUCHER DES AMMONITES - SARRALBE - SARREBOURG -SARREGUEMINES -St AVOLD -VALLEE DE LA FENSCH

Excusés : LUTZELBOURG

Vers 9H15 le Président du syndicat des apiculteurs de BOUZONVILLE accueille les représentants des différents syndicats apicoles de Moselle et passe la parole au Président fédéral, Luc VIEILLEFAULT qui ouvre l'assemblée générale.

Sont également présents, les responsables du GDSA Moselle dont l'AG se déroulera en seconde partie de matinée ainsi que Mr Louis PISTER qui est depuis cette année le nouveau président de la FNOSAD

Le Président fédéral passe la parole au trésorier fédéral, Jean- Paul GASSER pour le bilan financier.

Bilan financier et réviseurs aux comptes :

Le trésorier, Monsieur Jean Paul GASSER présente le bilan 2021 et Monsieur Dominique GEHRING, réviseur aux comptes confirme les chiffres du trésorier. L'AG donne à l'unanimité au trésorier (vote à mains levées).

Les nouveaux réviseurs aux compte sont M. GEHRING et Mme MORIN.

Le barème de cotisations 2023 suivants a été adopté avec une légère augmentation liée au contexte inflationnaire actuel.

- Cotisation fédérale	32,00 €
- Cotisation GDSA	13,00 €
- Cotisation syndicale	6,00 €
TOTAL:	51,00 €
à laquelle s'ajoute éventuellement:	
- Abonnement supplémentaire	19,00 €

- l'étranger:
- Supplément pour les abonnés à Abeille de France domiciliés à 12,50 €
 - Abonnement à « La Santé de l'Abeille » 2000 €
 - Abonnement à « Abeille et fleurs » 30,00 €
 - Cotisation de membre honoraire: 20,00 €

Le Trésorier Jean-Paul GASSER fait un travail remarquable fait en raison de son âge, il souhaiterait être remplacé. Un appel aux volontaires est lancé. Cela devient très urgent !!!

S'agissant de la partie CETAM, les comptes sont contrôlés annuellement par une société d'experts comptables avec un chiffre d'affaire 2021 de 146340 € et un bénéfice de 11771€.

Les bénéfices du CETAM sont soumis à l'impôt sur les sociétés.

Élections du conseil d'administration

Sont sortants les administrateurs élus ou occupant le siège d'administrateurs élus sur le 1/3 de 2019 à savoir:

MM. BOUCHÉ - MUHLEN - RAPP - SCHWEITZER et Mme CLAUSSET.
Tous se représentent plus M. MULLER du syndicat des Ammonites

Autant de candidats que de sièges à pourvoir. Leur élection ou réélection se fait par un vote groupé à mains levées à l'unanimité.

Par ailleurs, M. CALASTRETTI élu en 2020 a fait savoir qu'il était démissionnaire. Aucun candidat ne s'est fait connaître sur ce poste qui rest donc vacant.

ASSURANCES APICOLE:

La parole est passée à Mme BRAUN. Pas de sinistre signalé cette année. Les bulletins pour les assurances 2023 seront communiqués aux syndicats dès que GROUPAMA nous communiquera les nouveaux barèmes.

Bilan d'activités du laboratoire CETAM

L'année 2022 a été complexe en raison du déménagement du laboratoire dans de nouveaux locaux situés 11, Boulevard du Pont à GUÉNANGE tout en continuant le travail analytique avec plus de 3000 échantillons réceptionnés à la date de l'AG. Malgré de fortes différences locales, il y a en général beaucoup de miel cette année.

Les aides pour le déménagement sont surtout venues de membres du syndicat des apiculteurs de METZ. Il reste encore à terminer l'installation de toute la partie pédagogique qui permettra d'accueillir des groupes pour des formations et qui pourra se faire dans période plus « creuse » pour les analyses, c'est-à-dire fin de l'hiver. Tous les volontaires sont les bienvenues. Une inauguration des nouveaux locaux devraient se faire au printemps 2023.

Assemblée générale extraordinaire du CETAM

Elle est ouverte pour pouvoir changer le siège du CETAM qui est toujours fixé au domicile du Docteur BECKER.

À l'unanimité le siège est fixé à l'adresse du nouveau laboratoire à savoir 11, Boulevard du Pont à GUÉNANGE

Concours des miels lorrains

Il aura lieu le 15 octobre à HOUEMONT avec une très forte participation puisque 176 miels sont en compétition.

Cotisation éco-emballage

Elle est obligatoire. Un long débat s'ensuit car la logique voudrait qu'elle soit effectuée lors de l'achat des pots et figurent sur la facture.

Le SNA propose une autre formule qui bien qu'illogique est plus simple (voir compte-rendu de la réunion de CA) celle d'une cotisation à la ruche avec une attestation de paiement cette taxe emballage. Attention, l'administration peut faire des contrôles.

Elle est de 10 centimes par ruche.

Pour le moment, la fédération propose cette formule aux syndicats qui est naturellement est volontaire.

Cette perception est indépendante de la cotisation.

La fédération gère le dispositif avec le SNA.

Pour être à jour, les apiculteurs doivent verser aux syndicats 10 centimes par ruche. Les syndicats verseront ensuite la totalité des prélèvements avec la liste des apiculteurs avec le nombre de ruches et le montant.

Voir modèle ci-dessous.

Nom	Prénom	Adresse	Nombre de ruches	Écotaxe : 0,10€ par ruche
			TOTAL	€

Formation

Beaucoup de ruchers écoles dispensent des formation. En Alsace, il existe des formations pour les moniteurs apicoles.

Une réflexion est souhaitable à ce sujet cela pour que les formations des ruchers écoles soient de bon niveau. Sa mise en place demande la création d'un groupe de travail... Avis aux volontaires...

L'AG de la fédération est suivie vers 11H00 par celle du GDSA, avec entre autres, le problème du frelon asiatique maintenant installé dans une partie du département.

Le Secrétaire fédéral, Paul SCHWEITZER